



# DISTRICT DE FOOTBALL TARN ET GARONNE

## Procès-Verbal

### ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT

**DU 20 JUIN 2019**

#### **ORDRE DU JOUR**

Mot de bienvenue du Président du District du Tarn et Garonne : Jérôme BOSCARI

Approbation du PV de l'Assemblée Générale Hiver *du 30 Novembre 2018 publié le 18 Avril 2019*

Présentation Rapport Moral Saison 2018/2019 par Mr Daniel Ronze Secrétaire Général - Discussion et Vote

Présentation du Budget Prévisionnel 2019/2020 par Mr Lepkowicz Trésorier Général et Approbation

Election des Représentants des clubs du District aux AG de Ligue

Présentation des Vœux

Modification des textes Discussion et Vote

Point d'étape sur le Projet « AMBITION CLUB 2020 » et Questions Diverses

Allocution de Monsieur le Président de la Ligue d'Occitanie de Football

Allocution du Vice-Président de la Ligue du Football Amateur

Allocution du Président du Comité Olympique et Sportif

Allocution du Président du Conseil Départemental

Allocution de la Directrice Départementale de la Cohésion sociale et de la protection des populations

Clôture de l'Assemblée Générale par le Président du District

Conformément aux statuts en vigueur l'Assemblée Générale est dirigée par Monsieur Jérôme BOSCARI Président du District de Tarn et Garonne



Participent à cette Assemblée

Clubs représentés,

AAM GRISOLLES, AS BESSINOISE, AS BOURRETOISE, AS BRESSOLAISE, AS de POMPIGNAN, AS MAS GRENIER, AS SAVENES VERDUN, AS STEPHANOISE, AMS MIRABELAISE, AMICALE EDUCATEURS FOOTBALL 82, AV LAVITOIS, AV MAGISTERIEN, AVC BASTIDIEN LABASTIDE DU TEMPLE, AV S CAMPSANAIS, BAC BOUILLAC ATHLETIK CLUB, BEACH SOCCER 82, CASTELSARRASIN GANDALOU FC, CAZES OLYMPIQUE, CONFLUENCES FC, COQUELICOTS MONTECHOIS, CORBARIEU FOOTBALL CLUB, ECOLE FOOTBALL GARONNE ET GASCOGNE, ECOLE DE FOOTBALL DES DEUX RIVES, ENT GOLFECH ST PAUL D ESPY, ENT MONTBETON LACOURT ST PIERRE, ENT VALVERT FOOT 82, ESP VAZERACAIS, ESPOIR VILLEMADAIS, F TERRASSES DU TARN, FC ALBIASSAIN, FC BEAUMONTOIS, FC BOURG DE VISA MIRAMONT, FC DU BRULHOIS, FC GOUDOURVILLE AUVILLAR, FC LAUZERTIN, FC LES 2 PONTS, FC MONTPZEAT PUYLAROQUE, FC NEGREPELISSE MONTRICOUX, FC QUERCY ROUERGUE, FC SEPTFONTAIS, FCUS MOLIERES, FT ST SARDOS COMBEROUGER BOUILLAC, J. ESP MONTALBANAIS, JS MEAUZACAISE, LA NICOLAITE, LOUBEJAC ARDUS FC, MONTAUBAN FC TARN ET GARONNE, RC ESCAZEUX, SC LAFRANCAISAIN, SC MONTACUTAIN, SERIGNAC ATC, ST NAUPHARY AC, ST CAUSSADAIS, STAGE LARRAZETOIS GARGANVILLAR, US BASTIDIENNE LABASTIDE ST PIERRE, US ESCATALINOIS, US MALAUSAISE, US MONCLAR QUERCY VERT, US MONTBARTIER, US REALVILLE CAYRAC, VIOLETTE AUCAMVILLE

### **Contrôle des Pouvoirs**

Nombre de clubs convoqués : 64

Nombre de clubs présents : 64

Nombre de voix représentées : 193

Le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale régulièrement convoquée peut valablement délibérer conformément aux statuts.



Le Président Jérôme BOSCARI ouvre l'Assemblée Générale des clubs en remerciant et saluant tous les participants de leur présence

#### **Il tient à remercier**

Monsieur Vincent Nologues, Vice-Président de la LFA,

Monsieur Jean Louis Agasse Membre du Conseil de Ligue représentant le Président J Claude Couialles excusé,

Monsieur Raphael Carrus Président du District du Tarn

Monsieur Valentin Barrau Représentant le CDOS

#### **Il tient à excuser**

Mme la Directrice de la DDCSPP

Le président propose de respecter une minute de silence en souvenir des amis du football qui nous ont quitté cette saison,



**Adoption du compte rendu de l'Assemblée financière d'hiver.** Du 30 Novembre 2018.

Le Président rappelle la parution du compte rendu de l'Assemblée Financière via le site District de football du Tarn et Garonne, après avoir demandé s'il y avait des questions, il est procédé au vote.

**RESOLUTION 1 ;** Adoption du Compte rendu de l'Assemblée Financière du 30 Novembre 2018 ;  
Adopté à l'unanimité des Clubs.



## **RAPPORT MORAL**

Le Président Jérôme BOSCARI donne la parole à Monsieur RONZE Daniel Secrétaire Général par intérim qui apporte en lecture son compte rendu moral :

### **EXTRAITS**

« Comme à chaque fin de saison c'est l'heure de dresser le bilan de la saison à travers le rapport Moral, dresser un état des lieux à travers le condensé des activités de chacune des commissions au cours de la saison écoulée avec le concours des Présidents de Commission qui ont eu l'occasion de livrer leur analyse sur notre site, mais aussi votre saison et vos parcours. J'éprouve dont très sincèrement une réelle satisfaction à pouvoir dresser des bilans ayant le reflet de la stabilité de la solidité et de la vitalité de notre instance footballistique départementale. Je tiens à remercier chaleureusement tous les bénévoles qui œuvrent au sein des diverses commissions.

Je tiens également à vous remercier pour votre investissement dans vos clubs respectifs, remercier aussi tous les bénévoles des clubs, ceux et celles qui sont profondément investis dans cette aventure footballistique cette saison, certes exigeante mais au combien passionnante.

Grace à nous tous, le football départemental progresse, il regarde vers l'avenir en portant collectivement des projets certes parfois débattus avec conviction sur le fond et la forme mais toujours ouverts sur la modernité pour offrir l'image d'un sport uni. »

Ensemble nous construisons notre football, mais l'ouvrage est loin d'être terminé et nous avons besoin de toutes les énergies pour le rendre plus solide et plus ambitieux encore.

Notre District et les clubs ont été malheureusement endeuillés cette saison par la disparition de joueurs et de dirigeants ne les oublions pas pour ce qu'ils ont apporté au football départemental.

Le comité Directeur s'est réuni conformément aux statuts à 10 reprises.

Reprise du compte rendu des commissions qui a été communiqué sur le site du District

Mesdames Messieurs, Chers Amis la saison 2018.2019 footballistique s'achève, je souhaite adresser nos remerciements à nos partenaires, avec qui nous avons travaillé cette saison, je salue aussi mes amis du Comité Directeur sans oublier le personnel administratif et technique du District.

Merci à tous encore pour votre engagement footballistique

Le Président, Jérôme BOSCARI, procède au vote après avoir demandé s'il y avait des questions. **RESOLUTION N°2 :**  
Rapport Moral et d'activités 2018/2019 et rapports des commissions VOTE à l'Unanimité



## BUDGET PREVISIONNEL

Le Président Jérôme BOSCARI reprend l'ordre du jour en demandant à Monsieur LEPKOWICZ Michel Trésorier Général de présenter le budget prévisionnel communiqué sur le site du District

**RESOLUTION N°3** : Budget prévisionnel approuvé à la majorité des clubs présents. 1 Abstention



## Election des représentants des clubs à l'Assemblée Générale de la Ligue d' Occitanie

TITULAIRES

BONHOURE Alain

ALBIGNAC Gilbert

SUPPLEANTS

COUDERC Géraud

GOUE Patrice

Le Président, Jérôme BOSCARI, procède au vote après avoir demandé s'il y avait des questions.

**RESOLUTION N°4** : Vote des représentants du District aux Assemblées de la Ligue VOTE = UNANIMITE des clubs présents ou représentés



## Présentation et Vote des Vœux proposés par les Clubs par Jean Claude SOLETO Vice-Président

### Vœux des Clubs envoyés au District en LR AR dans les temps.

Vœu de Mirabel Réforme des compétitions séniors D4 D5: Avis défavorable

Vœu de Meauzac concernant l'Arbitrage à la touche des D2 D3 pour les joueurs inscrits sur la feuille de match : Avis défavorable

Vœux présentés par le bureau (mise en place saison 2019.2020)

### VŒU N° 1

Objet : Inscription d'un joueur remplaçant comme arbitre assistant en U 17 et U 15 Le district de football du Tarn et Garonne demande à ce que la disposition votée lors de l'assemblée d'été du 29 Juin 2017 autorisant un joueur inscrit en tant que remplaçant puisse exercer pendant une mi-temps la fonction d'arbitre assistant en U 15, D4 et D5 Cette disposition a été étendue à la catégorie U 17 et U 15 Féminines lors de l'assemblée générale d'hiver du 1 er décembre 2018. En étudiant toutes les feuilles de matchs de nombreux clubs ont saisi cette occasion. Le Comité Directeur vous demande de rendre obligatoire cette disposition à compter de la prochaine saison 2019/2020. Cette mesure sera applicable uniquement dans les compétitions gérées par le district du Tarn et Garonne en catégorie, U 14/U15 et U15 Féminines.

Le joueur remplaçant assurant le rôle d'arbitre assistant ne pourra remplir cette mission que pendant une mi-temps, il devra être remplacé à la touche par un autre joueur ou un joueur remplacé

Exception à cette mesure : Dans le cas où une équipe ne présente que 11 joueurs sur la feuille de match, cette mesure n'est plus applicable, un dirigeant dument licencié assurera la mission d'arbitre assistant Egalement si 3 arbitres officiels sont désignés sur une rencontre, cette mesure ne sera pas applicable. En espérant que notre vœu aura toute votre attention pour promouvoir l'arbitrage des matchs de jeunes par des jeunes.

Avis favorable du Comité Directeur

**RESOLUTION N° 5** : Voté à la majorité des clubs présents. 11 Clubs contre

## **VCEU N° 2**

Article 150 des Règlements Généraux.

Suspension. Tout licencié suspendu ne peut disputer aucun match officiel. Il en est de même pour les matchs amicaux s'il s'agit d'une suspension à temps au moins égale à six mois. Ce principe s'applique tant au licencié qui pratique dans plusieurs disciplines, notamment dans le football diversifié, qu'au licencié disposant de plusieurs licences (dirigeant, cas de double licence tel que prévu à l'article 64 des présents règlements...). La suspension entraîne l'impossibilité pour la personne physique de jouir des droits que lui confèrent sa ou ses licences, à savoir notamment de participer au fonctionnement des instances sportives du football et à leurs activités. La personne physique suspendue ne peut donc pas :

-être inscrite sur la feuille de match la feuille de match ; -prendre part à un match officiel, à quelque titre que ce soit ; -prendre place sur le banc de touche ; -pénétrer sur l'aire de jeu avant, pendant et après le déroulement de la rencontre officielle ; -être présent dans le vestiaire des officiels ; -effectuer tout acte au nom et pour le compte du club ou le représenter, devant les instances Siéger au sein de ces dernières. Saison 2019/2020

Objet : Modification du statut du joueur sénior (Masculin ou Féminin) suspendu pour une sanction inférieure ou égale à trois matchs. Un joueur, suspendu et dont la suspension est égale ou inférieure à trois matchs : pourra : - Officier comme Arbitre sur les rencontres de jeunes -Tenir un rôle de délégué à la Police sur les rencontres seniors ou jeunes.

**RESOLUTION N°6** : Voté à l'unanimité

## **VCEU N° 3**

Saison 2018/2019 ARTICLE 32 – Convention d'Entente entre clubs. 1)

Plusieurs clubs pourront ensemble créer une équipe dans une ou plusieurs catégories de jeunes ou de seniors et les engager dans les compétitions ouvertes à ces catégories. 2) Pour les Seniors uniquement en D4 et D5 ou en Seniors féminin, une Entente peut être créée. Aucune Entente ne peut accéder en D3. Saison 2019/2020 Modification de l'article 2 Pour la catégorie Seniors, possibilité en plus de la D4 et D5, de créer une entente entre clubs en D3. Les clubs en ententes ne pourront accéder au niveau supérieur que si les conditions du départ de l'entente sont respectées. Des Clubs en entente ne pourront pas monter de la D3 à la D2. En cas de rupture de l'entente, seule l'équipe gestionnaire pourra rester dans la division, l'équipe ou les autres équipes devront repartir dans la dernière division du District. Aucune entente n'est possible en D 2 et D1 En cas de fusion ou d'absorption des clubs qui constituaient une entente, le nouveau club reste dans la division. Les clubs en entente devront être en conformité avec le statut de l'arbitrage. Toutefois c'est la situation de l'équipe gestionnaire de l'entente, qui sera pris en compte pour le nombre de mutés.

**RESOLUTION N° 7** : Voté à la majorité des clubs présents 3 contre 2 Abstentions





- 4 STURCTURATION DES CLUBS ET VALORISATION
- 5 REFORME DES PRATIQUES
- 6 SIGNATURE CONTRATS OBJECTIFS



#### Allocution des Personnalités invitées

M. Vincent Nologues, Vice-Président de la Ligue du Football Amateur, remercie le District du Tarn et Garonne pour son invitation à cette Assemblée. Il informe sur les différentes missions d'accompagnement de la Ligue de Football Amateur et se félicite du dynamisme des clubs sur le territoire du Tarn et Garonne



Le Président J BOSCARI clôture l'Assemblée Générale du District et invite les clubs à se diriger vers la 3<sup>ème</sup> édition des Trophées du Football parrainée par

